

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES
SERVICE AMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS
CV/SN ARR_24_0365 W

ARRÊTÉ MUNICIPAL
PERMANENT DU MAIRE RELATIF A LA LIMITATION DE LA VITESSE A 30KM/H
DANS LES RUES DE VILLARROY, GEORGES HAUSSMANN ET PHILIBERT DELORME

Le Maire de Guyancourt,

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2213-1, L 2213-6,

Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 110-1, R110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 413-1,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié et l'instruction interministérielle de la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 7 juin 1977 modifié,

Considérant qu'il convient de limiter la vitesse pour la sécurité automobile, cycliste et piétonne,

ARRÊTE

Article 1

La vitesse est limitée à 30 km/h dans les rues suivantes (selon plan annexé) :

- Rue Georges Haussmann,
- Rue de Villaroy,
- Rue Philibert Delorme.

Article 2

Tout usager devra respecter la limitation de vitesse en vigueur. Ces dispositions sont applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire. Les infractions seront constatées et poursuivies selon la réglementation en vigueur.

Article 3

Monsieur le Maire de Guyancourt, Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice Générale Adjointe en charge des Services Techniques, Monsieur le Commissaire de Guyancourt, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

~
Monsieur le Responsable de la Police Municipale,

Envoyé en préfecture le 05/09/2024

Reçu en préfecture le 05/09/2024

Publié le 05/09/2024

ID : 078-217802974-20240904-ARR_24_0365-AR



~
~
~
~
Monsieur le Commissaire de Guyancourt,
Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers de Saint-Quentin-en-Yvelines,
Madame le Chef de Centre des Sapeurs Pompiers de Magny-les-Hameaux,
La Direction de la Communication de la Ville de Guyancourt.

Signé électroniquement par : François
Morton

Date de signature : 04/09/2024

Qualité : Maire de Guyancourt,
Vice-Président de Saint-Quentin-en-Yvelines

Emprise Limitation de vitesse à 30 km/h – Rue de Villaroy,
rue Georges Haussmann et Rue Philibert Delorme

